



COMMUNIQUE DE PRESSE

LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR TOUS LES ENFANTS

Aujourd'hui dans de nombreuses écoles nos enfants sont privés de restauration scolaire au motif que l'un de leurs parents ne travaille pas.

Pour la FCPE il s'agit de discrimination !

La restauration scolaire doit respecter le principe de l'égalité d'accès au service public. Il s'agit de respecter les familles, il faut cesser de se mêler de leur vie en exigeant des justificatifs.

A chaque fois que la FCPE a saisi la justice les tribunaux ont tranché en faveur des parents d'élèves. Le Conseil d'Etat, lui, a rejeté l'idée que l'on puisse interdire l'accès à une restauration scolaire sous prétexte d'une situation personnelle particulière.

Claire PEREZ

Présidente de la FCPE 17

Contact presse : 07.86.86.88.44